

Date de convocation :

Le 16 juin 2022

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 17

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

27_2022

Secrétaire de Séance :

M. Fanny RICHARD

OBJET :

➤ DM 1

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire

François ERLEM



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 23 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Etaient présents (17) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUITS, Francis DUPIRE, François BLAT, Fanny RICHARD, Charles BENJABEN, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Sandrine MERCIER, Sabine HENNEBERT, Virginie SOIGNEUX, Romain POLLART, Audrey MONIER, Sabine TROUILLET, Stéphane SANSONE, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS,

Ont donné pouvoir (6) : Jean-Paul LANNOY à Anne-Françoise MARECHAL, Michael DELATTRE donne pouvoir à Fanny RICHARD, Sabine TROUILLET donne pouvoir à François ERLEM, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Annick CORNELIS, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE, Simon BRASSART donne pouvoir à François BLAT

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'attribution d'une subvention de 219 930,00 € de la Région Hauts-de-France pour les travaux de voirie divers destinés à faciliter l'accès aux commerces.

Par ailleurs, la facture d'acquisition de matériel informatique pour le socle numérique des écoles élémentaires ayant été réglée en février sur les opérations d'acquisition de matériel divers et de matériel divers amortissable en 1 an, il est nécessaire d'inscrire des crédits sur l'opération concernant directement le socle numérique afin de régulariser les écritures comptables.

Ensuite, le montant de l'avance forfaitaire à régler pour la réalisation d'une œuvre artistique au titre du dispositif du 1 % artistique relatif à la construction du Restaurant Scolaire Polyvalent étant légèrement plus élevé que prévu, suite à la convention signée en mai 2022, il est nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires sur cette opération.

Enfin, suite à un avenant modifiant le montant du marché de requalification des trottoirs et création de stationnements en raison de sujétions techniques, il est nécessaire de rajouter des crédits sur cette opération.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

* nature dépense 2188 « Autres immobilisations corporelles », fonction 212 « Ecoles primaires », opération 738 « Socle numérique dans les écoles élémentaires » : + 35 638,00 €,

* nature dépense 238 « Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles », fonction 251 « Hébergement et restauration scolaire », opération 746 « Le pourcentage artistique RSM Polyvalent » : + 280,00 €,

* nature dépense 2313 « Constructions », fonction 020 « Administration générale de la collectivité » (chapitre 041 « Opérations patrimoniales ») (résorption avance forfaitaire % artistique RSM Polyvalent) : + 280,00 €,

* nature recette 238 « Avances versées sur corporelles », fonction 020 « Administration (chapitre 041 « Opérations patrimoniales ») + 280,00 € (résorption avance forfaitaire % artistique RSM Polyvalent),

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 059-215903311-20220623-27_2022-DE

* nature dépense 2315 « Installations, matériel et outillage techniques », fonction 822 « Voirie communale et routes », opération 744 « Travaux de voirie diverse » : 50 000,00 €

* nature dépense 2313 « Constructions », fonction 020 « Administration générale de la collectivité », opération 731 « Travaux de couverture et maçonneries de l'Eglise » :
+ 60 000,00 €,

* nature dépense 2313 « Constructions », fonction 020 « Administration générale de la collectivité », opération 743 « Réfection toitures Cabinet Médical + SSIAD » : + 20 000,00 €,

* nature dépense 2313 « Constructions », fonction 30 « Services communs », opération 748 « Réfection Centre Social » : + 54 012,00 €,

* nature recette 1322 « Subventions d'équipement non transférables des régions », fonction 822 « Voirie communale et routes » : + 219 930,00 €.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

D'acter la DM 1 du budget principal 2022